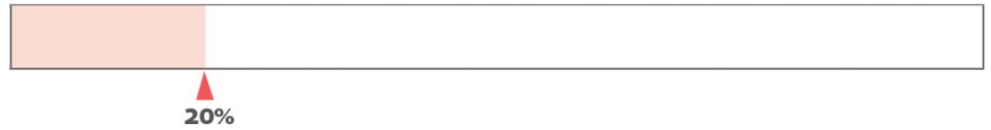


28

Réintroduire le congé culturel



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux en cours

- Avril 2021 : Elaboration d'un avant-projet de loi et d'un avant-projet de règlement grand-ducal.

Travaux prévus

- Soumission au Conseil de gouvernement pour approbation.

Travaux réalisés

- 2021 : Etude comparative des différents types de congés spéciaux et évaluation juridique de l'ancien système du congé culturel.
- 2019-2020 : Etat des lieux et analyses des spécificités et nécessités du secteur culturel.
Analyse de la réintroduction éventuelle du congé culturel révisé.

Documentation

- [Loi abrogée du 12 juillet 1994 portant institution d'un congé culturel](#)
- [Règlement grand-ducal abrogé du 13 janvier 1995 fixant les modalités d'exécution de la loi du 12 juillet 1994 portant institution d'un congé culturel](#)
- [Loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir et abrogeant la loi du 12 juillet 1994 portant institution d'un congé culturel](#)
- [Règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 abrogeant le règlement grand-ducal du 13 janvier 1995](#)

Contact

- Service juridique du ministère de la Culture
(+352) 247-86610 et (+352) 247-76685
sj@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 26.04.2021